

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CALDOFIX-2 HARDENER

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : CALDOFIX-2 HARDENER
Cat. No. : 40200086, 50209095
Dimension de l'emballage : 325 mL, 500 mL
Nom chimique : 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)
Autres moyens d'identification : 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)
Type de produit : Liquide.

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation du produit : Par l'enrobage et l'imprégnation des spécimens matériellographiques
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Données relatives au fournisseur : Struers ApS
Pederstrupvej 84
DK-2750 Ballerup
Téléphone : +45 44 600 800

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsquestions@struers.dk

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : +45 44 600 800 (pendant les heures de bureau uniquement)

Rubrique 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange	H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
	H313	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 5
	H314	CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B
	H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
	H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
	H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
	H401	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Rubrique 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H313 - Peut être nocif par contact cutané. H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (foie, tissu musculaire) H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	
Prévention	: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 + P265 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Intervention	: P304 + P340, P316 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander immédiatement une aide médicale d'urgence. P301 + P316, P317, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence. Demander une aide médicale. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P316, P317, P352, P361, P354 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence. Demander une aide médicale. Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. P333 + P317 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale. P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P305 + P354 + P338, P317 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander une aide médicale. P319 - Demander une aide médicale en cas de malaise.
Stockage	: P405 - Garder sous clef.
Élimination	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Provoque des brûlures graves du tube digestif.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation	: Substance
Nom chimique	: 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)
Autres moyens d'identification	: 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Nom des composants	%	Identifiants
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	100	CAS: 1761-71-3

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Rubrique 4. Premiers secours

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Gravement corrosif pour le tube digestif. Provoque de graves brûlures. Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).

- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.
- Remarque** : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

- Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Recommandé : Gants en caoutchouc butylique. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Ammoniac.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 11.6
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 320°C (608°F) [OECD 103]				
Point d'éclair	: Vase clos: 160°C (320°F)				
Taux d'évaporation	: Non disponible.				
Inflammabilité	: N'est pas considéré comme inflammable.				
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: 0.9% Seuil maximal: 4.4%				
Pression de vapeur	: 0.000055 kPa (0.00041178 mm Hg) [OECD 104]				
Densité de vapeur relative	: 7.24 [Air = 1]				
Densité relative	: 0.964 [OECD 109]				
Masse volumique	: 0.95 g/cm³ [25°C (77°F)] [OECD 109]				
Solubilité(s)	: <table border="1"> <thead> <tr> <th>Support</th><th>Résultat</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>eau</td><td>Partiellement soluble</td></tr> </tbody> </table>	Support	Résultat	eau	Partiellement soluble
Support	Résultat				
eau	Partiellement soluble				
Solubilité dans l'eau	: 12.3 g/l				
Miscible à l'eau	: Non.				
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: 2.03 [OECD 107]				
Température d'auto-inflammabilité	: 300°C (572°F) [EU A.15]				
Température de décomposition	: Non disponible.				
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): 31.2 mm²/s (31.2 cSt) Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.				
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.				
Poids moléculaire	: 210.41 g/mole				
<u>Caractéristiques particulières</u>					
Taille des particules moyenne	: Non applicable.				
<u>Autres informations</u>					
Remarques physico-chimiques	: Aucune information additionnelle.				

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.



Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes et les métaux. (aluminium, zinc)
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Lapin - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50 2110 mg/kg Rat - Voie orale - DL50 380 mg/kg	EPA [OPP 81-2 Toxicité cutanée aiguë]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Résultat
--------------------------	----------

Rubrique 11. Informations toxicologiques

4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

cobaye - peau

OECD 406 [Sensibilisation de la peau]

Résultat: Sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom du produit/composant

Résultat

4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

In vitro - Bactéries

OECD 471 [Essai de mutation réverse sur des bactéries]

Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère-Animal

OECD 473 [Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères]

Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère-Animal

OECD 476 [Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères]

Résultat: Négatif

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant

Résultat

4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (foie, tissu musculaire) - Catégorie 2

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Gravement corrosif pour le tube digestif. Provoque de graves brûlures. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	380	2110	N/A	N/A	N/A

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Aiguë - CE50 Poisson - <i>Leuciscus idus</i> >100 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 Daphnie - <i>Daphnia magna</i> 6.84 mg/l [48 heures] Chronique - NOEC Daphnie - <i>Daphnia magna</i> 4 mg/l [21 jours] Aiguë - CE50 Algues 141.2 mg/l [72 heures] Aiguë - CE50 Daphnie - <i>Daphnia magna</i> 9.24 mg/l [48 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistence et dégradabilité

Nom du produit/composant	Résultat	
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	<10% [28 jours]	OECD 302B [Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Rubrique 12. Informations écologiques

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine)	2.03	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : 144.598 Koc
sol/eau

Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

	UN	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine))	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine))	Amines, liquid, corrosive, n.o. s. (4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine))
Classe(s) de danger pour le transport	8 	8 	8 
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.

Informations complémentaires

UN : **Dispositions particulières 274**

Rubrique 14. Informations relatives au transport

IMDG	: <u>Emergency schedules</u> F-A, S-B <u>Special provisions</u> 274
IATA	: <u>Quantity limitation</u> Passenger and Cargo Aircraft: 1 L. Packaging instructions: 851. Cargo Aircraft Only: 30 L. Packaging instructions: 855. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 0.5 L. Packaging instructions: Y840. <u>Special provisions</u> A3, A803

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Rubrique 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 2026/03/20
Date de la précédente édition	: 2025/01/13
Version	: 3
Élaborée par	: Sphera Solutions
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses OMI = Organisation maritime internationale

Rubrique 16. Autres informations

LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	D'après les données d'essai
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 5	D'après les données d'essai
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B	Jugement expert
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	D'après les données d'essai
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B	Jugement expert
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2	Jugement expert
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	D'après les données d'essai

Références

: SGH - Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques - Version : 9.
Réglementation internationale du transport

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.